

**Dispositifs d’Injep Veille & Actus : Compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports : 2 décrets**

[Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042635995) relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre

Journal officiel du 10 novembre 2020

Conformément aux orientations de la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, le décret transfère au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports les services régionaux et départementaux de l'Etat en charge des missions relevant des secteurs de la jeunesse, de l'engagement civique, de l'éducation populaire, de la vie associative et des sports, sauf en Guyane, où demeure l'organisation spécifique mise en place par le [décret n° 2019-894 du 28 août 2019](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038980661&categorieLien=cid), et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

[Décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042636200) relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Journal officiel du 10 novembre 2020

Ce décret définit les modalités de délégations de signature des autorités régionales académiques au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, au délégué régional académique à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.